

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B086-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B086

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs à la construction de la médiathèque de Pertuis (11 lots) - (n 12M075 à 12M085)

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLEC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Lilliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Gérard BRAMOULLE donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_04

BUREAU DU 7 MARS 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer des marchés relatifs à la construction de la médiathèque de Pertuis (11 lots) - (n°12M075 à 12M085)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signature des marchés de travaux pour la construction d'une médiathèque intercommunale sur le site de l'ancienne chapelle des Carmes rue maréchal Leclerc à Pertuis. Les travaux qui seront menés permettront à ce monument inscrit au patrimoine des bâtiments historiques, de répondre à sa nouvelle destination : un équipement dédié à la lecture publique, établissement culturel de proximité, libre d'accès, proposant tous les types de documents, et fonctionnant en réseau avec les autres bibliothèques du bassin de vie.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par les Commissions d'appel d'offres régulièrement réunie le 15 février 2013 et le 1^{er} mars 2013.

Economie du marché :

Le présent rapport porte sur la réalisation de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis. Cet équipement communautaire est issu de la restauration de l'ancien couvent des Carmes datant du XVI^{ème} siècle, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, auquel est associée une partie de bâtiments neufs.

D'une surface utile de 2 200 m² (dont 1100 m² existants) elle comprendra :

- une rue couverte desservant les différentes zones de l'équipement,
- un accueil central accessible depuis l'espace public par un parvis en ouverture sur la rue du Maréchal Leclerc,
- des espaces de consultations documentaires,
- un espace musique et image,
- une zone d'exposition,
- un auditorium de 100 places,
- des espaces administration et pôle ressource,
- un espace réservé à une future brasserie.

La consultation est fractionnée en 11 lots comme suit :

Lot n°1 Démolitions - Restauration - Gros oeuvre

Lot n°2 Charpente métallique

Lot n°3 Cloisons - Doublages - Faux plafonds

Lot n°4 Menuiseries extérieures - Serrurerie

Lot n°5 Menuiseries bois

Lot n°6 Peinture - Revêtement de sol souple

Lot n°7 Plomberie - Sanitaire

Lot n°8 Electricité - Courant Fort - Courant Faible

Lot n°9 SSI

Lot n°10 Chauffage - Rafraîchissement - VMC

Lot n°11 Ascenseurs

La consultation prévoit pour le lot n°1, une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire à laquelle le candidat au lot 1 devra impérativement répondre, sous peine de rejet de son offre pour irrégularité.

Cette PSE vise la réalisation du sol en résine en remplacement du sol ciré et lissé.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Pour les lots 1 et 4, les marchés sont décomposés en tranches comme suit :

Concernant le lot n° 1:

Tranche ferme : Démolition – Restauration – Gros Oeuvre

Tranche conditionnelle n°1 : renforcement de planchers R + 1 et R + 2 des immeubles n° 79 et n° 83 avenue du Maréchal Leclerc.

Concernant le lot n° 4 :

Tranche ferme : menuiseries extérieures et serrurerie

Tranche conditionnelle n°1 : fermeture du parvis

Les délais d'exécution et d'affermissement de chaque tranche figurent à l'acte d'engagement des lots 1 et 4.

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification et s'achèvent à la fin du délai de parfait achèvement. Un ordre de service établira le démarrage de l'exécution des travaux.

Les marchés sont passés à prix global et forfaitaires, ils sont révisables.

Estimation des marchés:

	Tranche Ferme	Tranche conditionnelle	Total
Lot n°1 Démolitions - Restauration - Gros oeuvre	3 848 000	25 000	3 873 000
Lot n°2 Charpente métallique	165 000		165 000
Lot n°3 Cloisons - Doublages - Faux plafonds	369 000		369 000
Lot n°4 Menuiseries extérieures - Serrurerie	624 000	22 000	946 000
Lot n°5 Menuiseries bois	330 000		330 000

Lot n°6 Peinture - Revêtement de sol souple	199 000	199 000
Lot n°7 Plomberie - Sanitaire	76 000	76 000
Lot n°8 Electricité - Courant Fort - Courant Faible	363 000	363 000
Lot n°9 SSI	24 000	24 000
Lot n°10 Chauffage - Rafraîchissement - VMC	327 000	327 000
Lot n°11 Ascenseurs	63 000	63 000

TOTAL TRAVAUX H.T

6 735 000

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- J.O.U.E du 16/10/2012
- B.O.A.M P du 13/10/2012
- Le Moniteur du 19/10/2012
- Profil acheteur du 11/10/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

Lot n° 1

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.30
- 3 - Délai – coefficient 0,10

Lots n° 2, 4, 7, 8, 9, 10

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.40

Lots n° 3, 5, 6 et 11

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.80
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 15 février a décidé d'attribuer :

- le marché n°12M075 à la société **GIRARD** pour un montant forfaitaire de **3.608.452,24 € HT** ;
- le marché n°12M076 à la société **NESTADOUR** pour un montant forfaitaire de **192.975 ,50 € HT** ;
- le marché n°12M077 à la société **STB** pour un montant forfaitaire de **284.079,37 € HT** ;
- le marché n°12M085 à la société **ALAPONTE** pour un montant forfaitaire de **62.573,00 € HT.**

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 1^{er} mars a décidé d'attribuer :

- le marché n°12M079 à la société **SERVIERES** pour un montant forfaitaire de **255 999,50€ HT**
- le marché n°12M080 à la société **EXPERT BATIMENT** pour un montant forfaitaire de **135 472,99€ HT**
- le marché n°12M081 à la société **D'ANGELO** pour un montant forfaitaire de **54 241,00€ HT**
- le marché n°12M082 à la société **ENERGYS** pour un montant forfaitaire de **355 219,42€ HT**
- le marché n°12M083 à la société **MULTITEC** pour un montant forfaitaire de **17 786,71€ HT**
- le marché n°12M084 à la société **TERRE ENERGIE PRO** pour un montant forfaitaire de **251 182,41€ HT**

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 72 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 février 2013 et le 1^{er} mars 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M075 relatif à la Démolitions - Restauration – Gros Œuvre attribué à la société **GIRARD** pour un montant forfaitaire de **3.580.005,57 € HT pour la tranche ferme, 28.446,67 € HT pour la tranche conditionnelle, sans la PSE.**
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M076 relatif à la société **NESTADOUR** « Charpente métallique – Serrurerie » attribué à pour un montant forfaitaire de **192.975 ,50 € HT.**
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M077 relatif à la « Cloison – Faux Plafond» attribué à la société **STB** pour un montant forfaitaire de **284.079,37 € HT.**
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M079 relatif aux « Menuiseries bois» attribué à la société **SERVIERES** pour un montant forfaitaire de **255 999,50€ HT**
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M080 relatif à la « Peinture – Revêtement de sol souple» attribué à la société **EXPERT BATIMENT** pour un montant forfaitaire de **135 472,99€ HT.**
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M081 relatif à la « Plomberie - Sanitaire» attribué à la société **D'ANGELO** pour un montant forfaitaire de **54 241,00€ HT.**
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M082 relatif à l'« Electricité – Courant fort – Courant faible» attribué à la société **ENERGYS** pour un montant forfaitaire de **355 219,42€ HT**
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M083 relatif au « SSI» attribué à la société **MULTITEC** pour un montant forfaitaire de **17 786,71€ HT.**

- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M084 relatif à la « Chauffage – Rafraîchissement - VMC» attribué à la société **TERRE ENERGIE PRO** pour un montant forfaitaire de **251 182,41€ HT**
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M085 relatif aux « Ascenseurs» attribué à la société **ALAPONTE** pour un montant forfaitaire de **62.573,00 € HT.**
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA, Fonction 33 - Opération n° 430.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs à la construction de la médiathèque de Pertuis (11 lots) - (n 12M075 à 12M085)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAIN MASINI



12 MARS 2013